

PROGRAMME ELECTORAL ECOLO-GROEN

Elections Communales d'Octobre 2012

à EVERE

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ et PRIORITÉS

Une commune mieux gérée, avec une meilleure interaction avec les habitants

Eviter le cumul des mandats à différents niveaux de pouvoir pour les membres du collège, afin qu'ils soient plus disponibles pour la gestion de la commune. Donner davantage de possibilités aux habitants de participer aux discussions et prises de décisions, mieux communiquer sur les projets de la commune. Renforcer les conseils consultatifs et dynamiser les conseils de quartier. Ouvrir le bulletin communal à l'expression des partis démocratiques, y compris les partis de l'opposition.

Lutter contre la précarité: une action sociale innovante et émancipatrice

Améliorer le travail d'insertion du CPAS, qui ne soit pas limité à l'insertion professionnelle, mais qui soit un véritable travail d'émancipation sociale et culturelle offrant à tous l'occasion de reconstruire des liens sociaux, de reprendre confiance en soi et en la société. Renforcer les possibilités de logement de qualité à un prix abordable pour tous les Everois. Mettre en place un 'plan-froid' pendant l'hiver. Soutenir les initiatives d'émancipation des femmes immigrées. Renforcer les écoles de devoirs. Adapter les moyens du CPAS en fonction des enjeux nouveaux et de l'augmentation des demandes d'aide sociale.

Mieux vivre ensemble: lien social, respect des autres et de l'espace public

Développer la vie sociale et culturelle pour favoriser le respect réciproque et de l'espace public. Agir de façon préventive en collaboration avec les médiateurs de la commune (Egrogos...). *Soutenir les initiatives créatrices de lien social: les potagers, les composts et les jardins collectifs, les groupes d'achat solidaires, les services d'échanges locaux etc.* Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants ne connaissant pas bien la Belgique: les aider à connaître les lois, les institutions, les règlements. Développer les cours de langues FR / NL et d'alphabétisation, tant pour les adultes que les enfants. Valoriser les différences culturelles. Renforcer les conseils de quartier et favoriser les fêtes de quartier.

Mobilité pour tous et respect de la qualité de la vie

Encourager les déplacements à pied, en vélo et en transports en commun et un usage rationnel de la voiture. Donner la priorité à la qualité de vie des habitants plutôt qu'à la circulation de transit. Garantir les meilleures conditions de circulation des usagers dits «faibles»: les enfants, les aînés et les personnes à mobilité réduite. Poursuivre la réalisation du plan communal de mobilité. Créer un réseau de déplacement à pied agréable et sûr, qui relie les différents pôles d'attraction de la commune et mène à ceux des communes adjacentes. *Exiger de la police d'être plus sévère et vigilante quant aux infractions qui gênent la circulation des piétons et cyclistes.* Mettre toutes les voiries des quartiers résidentiels en zone 30. *Installer aux endroits stratégiques et dans chaque quartier des parkings pour vélos avec protection pluie.* Encourager les écoles et les soutenir dans la promotion de la mobilité douce. Faire du lobbying pour que notre commune soit mieux desservie par le réseau de transport public. Pour tous les gros travaux de voirie, élaborer des solutions concertées entre les autorités et les riverains. Protéger les trottoirs contre le stationnement sauvage.

Evere, commune verte: espaces verts et biodiversité.

Préserver et développer les espaces verts malgré le développement de l'urbanisation. Préserver les intérieurs d'îlots verts. Favoriser la biodiversité. Mettre en valeur et protéger la réserve naturelle du Moeraske. Planter principalement des espèces indigènes. Mettre en place une gestion écologique des espaces verts. Promouvoir les jardins «refuges naturels». Sensibiliser et former au compostage et aux alternatives aux pesticides. Favoriser les plantations en façade et les jardinets à front de rue.

Grandir à Evere: crèches, enseignement et activités extra-scolaires.

Augmenter la capacité d'accueil dans les crèches et les écoles. Organiser des haltes garderies. Intégrer l'ouverture aux autres et à la culture dans l'enseignement. Apporter un soutien communal égal à toutes les écoles, quelque soit le réseau concerné. *Rénover les lieux d'accueil pour faire des économies d'énergie, améliorer la qualité de l'air et de l'environnement. Promouvoir une alimentation équilibrée et durable.* Mieux soutenir les enfants et les familles en difficulté. Dans les maisons de quartier, favoriser la mixité des origines et la mixité garçons/filles, les rencontres intergénérationnelles et interculturelles. Promouvoir l'éducation par le sport. *Mettre en place un organe consultatif de la jeunesse représentant la diversité des jeunes Everois.*

Améliorer sa santé: agir sur l'environnement, bouger plus, et manger mieux !

Avoir un échevin de la santé. Développer une politique de prévention au plus proche des citoyens. Agir sur l'environnement: lutter contre la pollution urbaine et le bruit. Informer sur l'usage des produits toxiques dans les jardins et sur les risques de pollution intérieure. Encourager des comportements bons pour la santé: manger mieux, bouger plus ! *Mener des campagnes de prévention en collaboration avec les acteurs locaux pour lutter contre les assuétudes (tabagisme, alcool, drogues...) et pour la prévention de l'obésité...* Participer à la bonne organisation des soins de première ligne et soutenir l'accessibilité financière aux soins.

Energie: isolation, économies...

Faire de la commune un exemple d'utilisation rationnelle de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Prévoir un conseiller énergie et un échevinat ayant l'énergie dans ses compétences. Faciliter et encourager les économies d'énergie des citoyens, aider en particulier les ménages précarisés. Etablir un cadastre énergétique des logements sociaux publics et privés mis en location et susciter des actions d'amélioration. Fournir des conseils concrets et des recommandations précises en matière d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO₂ lors de l'octroi des permis d'environnement et d'urbanisme.

Introduction : Une gestion de la commune plus dynamique et plus démocratique

Evere est une Commune relativement bien gérée. Mais malheureusement, cette gestion est peu dynamique et peu créative. La commune devrait plus tenir compte des propositions des conseils consultatifs ou des conseils de quartier. De plus nous déplorons la faible disponibilité de certains membre du collège qui à cause du cumul de multiples fonctions extra-communales, ne peuvent accorder à la Commune toute l'attention qui lui serait nécessaire. ECOLO énonce donc ses priorités générales suivantes :

- **Lutter contre le cumul des mandats et prévenir toute forme de clientélisme.** Publier la liste des mandats des élus communaux sur le site web de la commune et le fait qu'ils soient rémunérés ou non. Mener une politique de ressources humaines dans l'administration communale juste, transparente et rationnelle. Recruter le personnel après appel public et sur base de procédures neutres, claires, objectives qui tiennent compte exclusivement de la qualité et de la compétence des candidats. Limiter le recrutement contractuel à des besoins temporaires. S'assurer que les subsides et avantages en nature que la commune peut offrir aux Éverois, aux associations, aux écoles, aux clubs sportifs etc. soient attribués selon des critères clairs, éthiques et impartiaux.
- **Développer la diversité au sein de l'administration communale.** Renforcer la lutte contre les discriminations à l'embauche et veiller à un équilibre homme-femme dans les fonctions à responsabilité.
- **Faire présider le conseil communal par un conseiller de la majorité autre que le bourgmestre et non-membre du collège.** Cette mesure sera bientôt autorisée par la Région Bruxelles-Capitale et permettra une certaine indépendance du Conseil Communal par rapport au Collège.

1) Renforcer les liens et l'interaction entre la commune et la population

Nous voulons faciliter et renforcer la participation des habitants d'Evere à la vie politique communale, favoriser le rapprochement entre citoyens, élus et administration.

Notre commune a la chance d'avoir des citoyens actifs qui s'impliquent dans les conseils de quartier et les différents conseils consultatifs, ainsi que dans la vie culturelle et associative. Cependant, le manque de communication entre les Éverois et les autorités communales est récurrent. Les propositions et les réclamations des habitants, si elles sont entendues, ne sont pas toujours prises en compte pour des changements concrets.

Améliorer l'information et la communication. Donner la possibilité aux habitants de participer aux discussions et aux prises de décisions, mieux communiquer sur les projets de la commune. Publier une newsletter mensuelle électronique sur la vie de la commune et à laquelle les citoyens puissent s'abonner. Afficher cette newsletter sur des panneaux communaux, afin qu'elle soit accessible à tous.

Renforcer les conseils consultatifs et dynamiser les conseils de quartier. Confier la présidence des conseils consultatifs et des conseils de quartier à d'autres personnes que le bourgmestre ou les échevins concernés. Favoriser la participation citoyenne et organiser la

concertation avec la population avant la mise en œuvre d'un projet ayant un effet significatif sur la vie d'un quartier ou de la commune. Par exemple, consulter les Éverois lors de la sélection du projet pour le réaménagement du Square de l'Accueil.

Permettre dans le bulletin communal 'Evere Contact', l'expression des partis démocratiques représentés au conseil communal, des comités de quartier et des conseils consultatifs.

2) Être en bonne santé et se sentir bien

La commune doit renforcer son action préventive pour améliorer la santé des habitants. La santé ne se limite pas à l'absence de maladie mais doit être considérée comme un état de bien-être physique, mental et social. Il faut agir en matière de santé via une approche globale et transversale en tenant compte des facteurs locaux déterminant la santé tant physique que psychologique.

Evere est une commune essentiellement résidentielle, elle compte un taux élevé de logements sociaux. La proportion de familles monoparentales y est supérieure à la moyenne régionale; le nombre de personnes dépendant du CPAS est en constante augmentation. La population est globalement plus âgée, mais la proportion de jeunes y augmente un peu plus rapidement que dans l'ensemble de la région. L'espérance de vie est récemment descendue en-dessous de la moyenne régionale. Le taux de mortalité est nettement plus élevé que la moyenne régionale; notamment, on observe un excès de mortalité lié aux maladies cardio-vasculaires, ainsi qu'un excès de la mortalité par maladies respiratoires.

Avoir un échevin de la santé qui analyse chacun des projets politiques de la commune sous la loupe de leur influence sur les facteurs santé. S'assurer que sur la commune, tous les habitants ont accès à un service de santé, ceci en bonne intelligence avec les acteurs de terrain. Développer une politique de prévention au plus proche des citoyens en collaboration avec les écoles, les maisons de quartier, les centres de santé...

Réaliser et mettre à disposition un état des lieux de la santé des Éverois. Recueillir et analyser les données relatives à l'espérance de vie et espérance de vie en bonne santé ainsi que les données concernant les professionnels de la santé. Recueillir les données relatives à la qualité de l'air, de l'eau, du bruit. Publier ces informations sur le site de la commune

Agir sur l'environnement. Lutter contre la pollution urbaine engendrée entre autre par le trafic automobile; encourager toute initiative pour réduire celui-ci; promouvoir les modes de déplacement alternatifs. Lutter contre les nuisances sonores, établir un cadastre du bruit, limiter les nuisances sonores liés à l'importance et à la vitesse de la circulation – par exemple en favorisant les zones 30. Continuer les actions pour limiter les nuisances causées par le bruit des avions notamment en soutenant les associations qui mènent ce combat. Faire entendre notre voix auprès du Fédéral pour le respect des normes de bruit et des plans de dispersion des vols. Insister pour la suppression des vols de nuit.

Limiter et contrôler le niveau sonore lors des fêtes et concerts organisés dans la commune afin de prévenir la surdité.

Limiter les ondes électromagnétiques. Appliquer le principe de précaution de manière à

maintenir l'intensité d'exposition à des niveaux aussi bas que possible. Préférer les réseaux filaires et non le wi-fi dans les institutions publiques en particulier les écoles, les crèches et les lieux de soins.

Informé sur l'usage des produits toxiques dans les jardins et sur les risques de pollution intérieure liés aux peintures et aux produits d'entretien.

Encourager des comportements bons pour la santé. Manger mieux: encourager une alimentation équilibrée, diversifiée en utilisant des produits locaux et de saison, campagnes d'information et de sensibilisation. Agir au niveau des écoles, des maisons de quartier et maisons de repos en veillant à ce que les repas fournis respectent les principes d'une alimentation saine. Supprimer les distributeurs de sodas et sucreries dans les écoles pour lutter contre l'obésité. Organiser des cours de cuisine saine et savoureuse. Soutenir des actions menées par des centres de santé (ONE, maison médicale...).

Encourager la pratique d'activités physiques intégrées dans le quotidien: favoriser les déplacements à pied ou à vélo. Entretien des parcours VITA. Installer un espace fitness extérieur. Organiser des formations au jogging, à la marche nordique...

Lutter contre les assuétudes (alcool, tabac, drogue...). Mener des campagnes de prévention et de réduction des risques en collaboration avec les acteurs locaux. Participer de façon active aux campagnes organisées par d'autres niveaux de pouvoir (journée sans tabac...)

Former les élèves à la vie sexuelle et affective en collaboration avec les Centres Psycho Médico Sociaux et le Planning familial, en insistant tout particulièrement sur le respect des droits de la femme.

Participer à la bonne organisation des soins de première ligne. Soutenir les centres locaux de promotion de la santé par la mise à disposition de locaux et la fourniture de matériel (SAS, planning familial...). Soutenir les réseaux de soins locaux. Evere ne dispose que d'une maison médicale; en fonction de l'analyse de l'offre médicale sur la commune il serait utile d'encourager l'installation d'une deuxième maison médicale dans le haut d'Evere. Soutenir les bénévoles travaillant dans ces secteurs en organisant par exemple une activité pour les remercier et les mettre en valeur, proposer des formations à l'accueil.

Soutenir l'accessibilité financière aux soins. Informer sur les possibilités d'aide (carte médicale du CPAS, tiers payant social...). Faciliter l'accès aux soins paramédicaux: diététique, psychothérapie, kiné, logopédie... par une prise en charge partielle de ces soins pour les personnes précarisées.

Favoriser l'inclusion des personnes ayant des problèmes de santé ou une perte d'autonomie. Soutenir et accueillir tout particulièrement les personnes fragilisées, rendre accessibles toutes les structures publiques, soutenir les associations actives dans ces domaines.

3) Se loger à Evere: des logements de qualité accessibles à tous

La commune doit davantage faciliter l'accès à un logement de qualité pour tous à un prix raisonnable. Il faut intégrer des logements sociaux dans les nouveaux projets de construction de logements. Nous voulons aussi améliorer la qualité des logements en prenant en compte la dimension écologique, la rénovation et la gestion des logements publics (matériaux durables, performances énergétiques élevées), afin d'assurer une meilleure qualité de vie et des charges réduites à leurs occupants. Enfin, nous voulons améliorer la bonne gouvernance en matière d'accès à ces logements sociaux et de gestion de ceux-ci.

On observe une augmentation sensible de la population à Evere et à Bruxelles en général, ce qui représente un défi pour les années à venir. En moyenne 400 personnes arrivent par an sur le territoire de notre commune, qui compte actuellement 37.000 habitants. Evere est une des communes de Bruxelles comptant la plus grande proportion de logements sociaux, soit 14 % de logements sociaux contre 8 % en moyenne à Bruxelles. Ces logements sont gérés au quotidien à travers 3 sociétés immobilières de service public (SISP): Ieder Zijn Huis, Germinal et le Home Familial Bruxellois, dont la stratégie et la gestion ne sont pas discutées au conseil communal. Le potentiel de logement public de la commune n'est pas entièrement exploité (par exemple, la tour de logements Platon).

Améliorer l'information du conseil communal sur la politique et les réalisations des sociétés de logements sociaux. Proposer que les représentants communaux au Conseil d'Administration des sociétés de logement social fassent rapport au conseil communal sur la gestion et les décisions de ces sociétés, et sur les positions qu'ils y ont défendues.

Mettre en place une politique volontariste de construction, de promotion et de rénovation des logements, en collaboration avec la Région et principalement grâce au subventionnement régional. Inciter les SISP et la Régie Foncière communale à participer au «plan logement» régional pour la construction de nouveaux logements neufs sociaux et moyens. Augmenter le confort des habitations en rénovant le parc public actuel aux normes basse énergie. Améliorer le travail de la régie foncière en accélérant la rénovation et donc la mise en location des logements achetés. Proposer une typologie diversifiée de logements publics (petite/grande taille) adaptés aux besoins locaux.

Améliorer l'accessibilité des logements publics aux personnes à mobilité réduite.

Développer des logements collectifs supervisés pour des personnes adultes ne pouvant temporairement ou durablement vivre seules ou assurer la gestion d'un logement.

Mettre en place une politique coordonnée en matière de logements de transit et d'urgence. Demander au CPAS qu'il suive les avis d'expulsions du logement envoyés par les juges de paix afin de trouver des solutions pour les expulsés.

Favoriser des logements avec des équipements collectifs (buanderie, garages...) et des espaces collectifs d'aires de jeux.

Analyser les accès au logement des familles monoparentales et favoriser l'accès à la propriété via une information active sur les prêts sociaux et les diverses mesures en leur faveur.

Protéger les intérieurs d'îlots: limiter autant que possible le remplacement des jardins et espaces verts par des projets de construction et d'agrandissement de bâtiments.

Favoriser la mixité sociale en combinant logements sociaux et moyens dans la construction de nouveaux projets.

Prendre en compte la dimension écologique dans la réalisation, la rénovation et la gestion des logements (matériaux durables, performances énergétiques élevées).

Mettre en place un guichet unique du logement (inscriptions pour les différents types de logements publics et AIS, informations, primes, CPAS...).

Faire respecter les codes du logement et lutter contre les marchands de sommeil. Refuser les domiciliations dans des lieux manifestement inadaptés et non conformes (caves, dessous d'escalier, logement sans point d'eau, ...).

Lutter contre les immeubles abandonnés et les logements inoccupés. Faire usage des subsides régionaux disponibles pour l'acquisition et la rénovation des immeubles abandonnés. Mettre en œuvre les sanctions en cas d'immeubles abandonnés ou de logements inoccupés (taxes ou amendes administratives).

Pour les grands projets, favoriser la construction simultanée de logement et d'infrastructures: crèches, écoles, maisons de repos...

Ristourner les additionnels communaux au précompte immobilier aux propriétaires de logements donnés en gestion aux Agences Immobilières Sociales.

4) Faire ses premiers pas à Evere: petite enfance et crèches

La Commune doit mieux promouvoir un accueil de qualité et de proximité pour la petite enfance. Grandir près de chez soi, c'est découvrir son environnement, se construire des repères et un réseau de relations, comprendre d'où on vient et se forger une bonne assise. C'est aussi parcourir moins de kilomètres ou pouvoir se déplacer à pied ou à vélo. Les parents épargnent du temps et de l'argent; les enfants jouissent de moments supplémentaires de repos et de jeux. Dans cette perspective, notre commune doit davantage appuyer l'accueil de la petite enfance en renforçant ou en développant les différents modes d'accueil (accueillantes d'enfants, maison communale d'accueil de l'enfance, crèches...), en soutenant les structures et initiatives du secteur associatif, en veillant à la complémentarité de l'offre et en assurant un rôle de coordination des initiatives.

L'absence de solution d'accueil pour les jeunes enfants reste l'un des principaux pièges à l'emploi et une cause de précarisation, en particulier pour les femmes. Un accueil de qualité constitue en outre un facteur primordial dans le processus d'intégration. Les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants favorisent tant l'épanouissement personnel que la réussite scolaire, et ce d'autant plus que ces enfants sont issus de milieux précarisés socialement ou à faible capital scolaire.

Notre commune compte 5 crèches communales (4 francophones et 1 néerlandophone) d'une capacité totale de près de 230 places. La crèche Atis & Watis, construite en 2008, est le fruit de l'initiative et des décisions de l'échevin Ecolo Vincent Wertz lors de la législature 2000-2006. La commune compte également deux pré-gardiennats francophones, d'une capacité d'environ 44 places. La population ayant augmenté ces dernières années (et ce n'est pas fini!) on peut cependant constater un réel manque de place dans les crèches. On refuse pratiquement 1 demande sur 2, soit 50 demandes par an pour la partie francophone.

Augmenter la capacité de places dans les crèches en renforçant l'infrastructure en matière de crèches communales et en étudiant les possibilités de partenariats entre les secteurs publics et privé.

Veiller à mieux garantir l'accès aux crèches aux enfants issus de milieux défavorisés ou de familles en situation précaire.

Favoriser la formation continue du personnel des crèches ainsi que des gardiennes encadrées via leur participation aux programmes de formation proposés par l'ONE.

Organiser des offres d'accueil ponctuel en finançant les haltes-garderies pour faire face aux situations particulières ou urgentes: horaires atypiques, reprise d'une formation ou d'un emploi en urgence, changement de rythme de travail d'un indépendant, maladie d'un enfant, prise en charge d'un proche ...

Soutenir des initiatives nouvelles, originales ou différentes au sein des milieux d'accueil en matière d'alimentation, d'environnement, d'ouverture, de découverte de la lecture, de l'art ou de la psychomotricité, association d'une crèche et de logements pour personnes âgées, crèches parentales...

Promouvoir dans les crèches et autres milieux d'accueil, les bonnes pratiques alimentaires, en collaboration avec les parents, les produits biologiques, les fruits et légumes frais de saison...

Lors de la transformation ou de la rénovation des crèches, assurer les nécessaires économies d'énergie et veiller à la qualité de l'air et de l'environnement: choix de peintures naturelles, utilisation de produits d'entretien respectueux de la santé et de l'environnement...

Organiser la concertation entre les différentes structures d'accueil communales de l'enfance (ONE, professionnels de la petite enfance, de l'aide à la jeunesse), notamment en ce qui concerne les enfants et les familles en difficultés, afin d'échanger et de coordonner les actions (lors de rencontres ou soirées à thèmes par exemple).

5) Grandir à Evere: jeunesse

La Commune doit mener une politique d'accueil extrascolaire dynamique avec les acteurs de terrain et y assurer la mixité sociale et culturelle ainsi que la promotion de l'égalité hommes-femmes.

La jeunesse Éveroise est très diverse dans ses origines et ses niveaux socio-économiques. Ces jeunes se retrouvent ensemble à l'école primaire, mais malheureusement, en dehors du milieu

scolaire, les activités ont tendance à se cloisonner. Ce ne sont pas les mêmes jeunes qui vont à la maison de quartier, au club de sport ou aux mouvements de jeunesse.

Porter une attention particulière aux types de jeux et d'activités organisés afin que filles comme garçons puissent y participer. Soutenir et dynamiser les maisons de quartier pour que les jeunes puissent trouver un endroit où se rencontrer et échanger leurs opinions, leurs expériences, etc. Favoriser la mixité des origines dans les activités qui y sont organisées.

Répondre aux besoins des familles en adaptant les horaires des activités d'accueil extrascolaire.

Renforcer l'accès et l'intégration des enfants porteurs de handicap aux activités extrascolaires.

Promouvoir l'éducation par le sport, en soutenant le travail de formation des jeunes réalisé par les clubs sportifs, en visant l'accueil de tous et la complémentarité entre disciplines et clubs. Ouvrir les salles de sports des écoles pendant les vacances en présence d'animateurs sportifs avec un programme d'activités élaboré en concertation avec les jeunes.

Promouvoir l'éducation à la santé par l'alimentation durable dans les différents lieux d'accueil extrascolaires de la commune.

Offrir la possibilité aux enfants défavorisés de bénéficier de vacances en dehors de la commune.

Favoriser les rencontres intergénérationnelles et interculturelles (initiatives conjointes entre écoles ou maisons de repos...).

Mettre en place un organe consultatif de la jeunesse représentant la diversité des jeunes Éverois.

Continuer d'améliorer l'offre d'activités culturelles pour les jeunes. Les initier de façon proactive à la rencontre des différentes cultures représentées dans notre commune.

Maintenir des espaces verts et espaces de jeux extérieurs de qualités pour les enfants et bien les entretenir.

6) Personnes handicapées

La Commune doit intégrer la problématique des personnes handicapées dans tous les aspects de la politique et de la gestion communales.

Les personnes ayant un handicap mental, physique ou sensoriel nécessitent des réponses adaptées afin de pouvoir jouir des mêmes droits que les autres citoyens ou participer au mieux à la vie socioculturelle, économique et politique de la commune.

Former un membre de l'administration aux problématiques du handicap, y compris à la langue des signes, qui puisse alors aider les personnes handicapées dans leurs demandes de services.

Organiser des actions de sensibilisation au handicap dans les écoles, les organisations de jeunesse (actions menées par des personnes handicapées ou avec leur soutien).

Assurer un déplacement aisé des personnes à mobilité réduite dans l'espace public (voir chapitre «se déplacer»). Appliquer les législations existantes en matière d'accessibilité des bâtiments, tant lorsque la commune est maître d'œuvre que lorsqu'elle délivre des permis d'urbanisme (avec contrôle de conformité des constructions, et sanction le cas échéant), en accordant une attention particulière aux commerces et voiries.

Assurer dans la commune un nombre suffisant de toilettes publiques accessibles aux personnes handicapées, y compris via des partenariats avec des cafés et restaurants.

Mettre à disposition ou s'assurer de la présence d'un service de transport adapté permettant aux personnes handicapées et aux aînés de se déplacer dans la commune, pour participer aux activités culturelles de la commune, aller au marché etc.

Assurer un nombre suffisant de places de stationnement pour personnes handicapées et autoriser la possession d'une carte personne handicapée temporaire pour les cas d'invalidité provisoire.

Accorder une attention particulière à l'accès à l'information pour les personnes handicapées: envisager la production de certaines informations en braille, y compris et à terme, pour le journal communal.

Rendre toutes les écoles et toutes les crèches communales accessibles aux personnes en situation de handicap, enfants comme parents ou travailleurs.

Soutenir la citoyenneté des personnes handicapées, en associant les personnes handicapées aux décisions d'aménagements qui les concernent.

Rendre les élections plus accessibles aux personnes en situation de handicap (accessibilité des lieux de vote, formation des assesseurs, organisation de transports adaptés...).

Collaborer avec les entreprises de travail adapté. Rencontrer ces entreprises pour connaître les services qu'elles offrent et qui pourraient intéresser la Commune et pour connaître leurs besoins.

Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes handicapées. Engager des personnes handicapées au sein du personnel communal. Permettre le volontariat des personnes handicapées dans la commune et prendre en charge l'assurance-volontaire des personnes handicapées actives dans les ASBL.

Relayer activement les campagnes de prévention de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles).

Prévenir la surdité dans les fêtes et concerts organisés dans la commune (décibel maximum, distribution de bouchons, contrôle du niveau sonore...).

Soutenir l'autonomie des personnes handicapées. Renforcer les services d'aides et de soins à domicile et soutenir les aidants proches en leur fournissant des informations, en leur donnant accès aux services d'aide à domicile. Augmenter le nombre de logements communaux ou publics (SLSP) accessibles aux personnes handicapées quel que soit leur handicap et augmenter le nombre de logements adaptables et accessibles.

Organiser une coordination auprès des familles dans lesquelles vit un enfant handicapé et être particulièrement attentif à l'accueil des enfants porteurs d'un handicap en synergie avec l'AWIPH ou le PHARE et l'ONE.

7) Une aide sociale innovante et émancipatrice

La Commune doit développer une politique d'aide sociale émancipatrice et valorisante pour ses bénéficiaires, qui évite l'assistanat, à l'exemple de certaines initiatives de la Présidente ECOLO du CPAS de Schaerbeek. Les moyens disponibles doivent être utilisés de manière rationnelle et prioritairement pour les plus démunis. En réponse à la crise économique, nous voulons aussi développer la solidarité entre les personnes et créer du lien social. La politique sociale est avant tout transversale, il s'agit d'aborder la question de la politique sociale et de la solidarité dans l'ensemble des politiques menées.

La précarisation d'une part croissante de la population, y compris des travailleurs, se fait sentir durement dans notre commune. C'est au CPAS que s'adressent des personnes aux profils très différents: jeunes en dérive, jeunes et moins jeunes sans diplôme, personnes endettées, familles monoparentales, chômeurs exclus ou suspendus du chômage, migrants dont les diplômes ne sont pas reconnus, personnes pauvres avec d'importants problèmes de santé, femmes victimes de violences conjugales, étudiants sans ressources, personnes sans papiers, mais aussi pensionnés et travailleurs qui doivent s'endetter pour faire face à des loyers excessifs par rapport à leurs ressources, à des factures d'énergie qui flambent...

Définir la méthode et la philosophie de travail du CPAS. Promouvoir un travail d'insertion qui ne soit pas limité à l'insertion professionnelle, mais qui soit un véritable travail d'insertion et d'émancipation sociale et culturelle offrant à tous l'occasion de reconstruire des liens sociaux et de reprendre confiance en soi et en la société. Veiller à ce que tous les types d'accompagnement visent plus d'autonomie.

Rendre les informations compréhensibles aux nouveaux habitants et orienter les personnes en fonction de leurs besoins

Combiner suivi individuel et travail plus communautaire pour améliorer à la fois la situation financière et la qualité de vie, valoriser les compétences, créer des liens sociaux et permettre à chacun d'accéder à l'autonomie

Maintenir la carte médicale pour les soins curatifs et l'élargir à des actions de prévention (diététique, tabacologie...).

Appuyer et renforcer les écoles de devoirs et l'alphabétisation, via les écoles.

Aider les ménages précarisés à accéder à l'énergie et à l'eau notamment en les soutenant dans leurs efforts d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau. Eviter les coupures d'eau et

d'électricité ou le placement de compteurs à budget sans fourniture minimale pour cause de difficultés de paiement, en faisant usage de la représentation de la commune ou du CPAS dans les intercommunales.

Etablir un inventaire des ressources et services existants sur le territoire de la commune et le confronter aux besoins diagnostiqués par l'ensemble des acteurs, pour adapter l'offre, la compléter, l'ajuster aux besoins des différents publics (accueil des enfants en bas âge, soutien aux personnes âgées, aide aux personnes victimes de violences conjugales, logements de transit, aide à la (mono)parentalité, aide aux déplacements...)

Travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (services sociaux associatifs, écoles, services de santé, associations de femmes, sociétés de logements sociaux, théâtres...) pour élargir les possibilités d'interventions efficaces et préventives.

Adapter les moyens du CPAS en fonction des enjeux nouveaux et de l'augmentation des demandes d'aide sociale.

8) Se sentir en sécurité

La Commune doit poursuivre et renforcer sa politique de prévention.

Evere a la chance de disposer d'un système de prévention performant, combinant notamment des maisons de quartier, des agents de police de quartier, Egregoros...

Les questions de sécurité ne se limitent pas à la seule lutte contre la grande délinquance, les vols et les trafics en tout genre, mais incluent également une large palette de phénomènes, présents à l'échelle du quartier déjà, et auxquels il convient d'apporter une réponse rapide et adaptée. Ainsi un environnement dégradé (vandalisme, tags, déchets en rue...) contribue également au sentiment d'insécurité.

Visibiliser la police de proximité en garantissant sa présence sur le terrain (chaque Everois devrait savoir qui est son agent de quartier et comment le contacter) ainsi que sa participation à la vie des quartiers. Organiser la participation des policiers à la vie de la communauté (fêtes de quartier, visites d'écoles, opérations «portes ouvertes»...).

Agir vis-à-vis des petits commerces. Faciliter, par exemple en le préfinançant, l'accès au système «Télé Police» donnant aux commerces un contact immédiat avec un commissariat en cas d'incident. Renforcer l'information des commerçants sur la législation en matière de sécurisation de leurs locaux (vidéosurveillance...), par exemple en multipliant les formations du type «Commerce 2020» organisées par l'Union des Classes moyennes (UCM).

Améliorer la qualité de l'espace public, qui renforce tant la sécurité subjective (éclairage...) qu'objective (lutte contre le stationnement illégal, la vitesse excessive...). Lutter contre les «petites incivilités» (tags, dépôts clandestins, vandalisme...), à la fois en les poursuivant (constats et sanctions...) et en les prévenant (par exemple, en créant des espaces d'expression pour les arts urbains ou des infrastructures sportives, en menant des campagnes d'information et de sensibilisation...).

Lutter plus énergiquement contre les infractions environnementales: équipe de policiers formés à la législation environnementale dans chaque zone de police, développement de stratégies adaptées en collaboration avec les services de propreté, information des citoyens sur les risques de sanctions et sur les sanctions prises....

Améliorer le fonctionnement des zones de police, à travers la généralisation du droit d'interpellation des habitants au conseil de police, l'information régulière des habitants et des médias (séances de présentation des actions menées par la zone, diffusion de brochures reprenant les numéros utiles...).

Multiplier les patrouilles non motorisées (à pied, à cheval, à vélo, en rollers), assurer une présence policière continue dans les quartiers connaissant des problèmes spécifiques.

Mieux prendre en charge les victimes d'agression physique et/ou sexuelle. Soutenir les associations travaillant avec des femmes victimes de violences, avec une attention particulière vers les publics précarisés et d'origine immigrée, qui ont parfois des difficultés pour trouver l'information quant à leurs droits en la matière.

Assurer à tous, hommes et femmes, la même protection quelle que soit leur orientation sexuelle, en agissant tant sur la gestion du personnel que sur l'accueil réservé au public lesbien-gay-bisexual-transsexuel (LGBT). Mettre en place une cellule anti-discrimination au sein de la zone de police pour permettre à toute victime d'actes discriminatoires quels qu'en soient les motifs (insultes, violences, délit de faciès), de porter plainte auprès d'un agent spécifiquement formé. Encourager les échanges avec les associations LGBT, en assurant notamment une présence régulière sur le terrain.

Former le personnel communal, les intervenants sociaux et le personnel de police aux questions des violences familiales et conjugales.

9) La culture pour tous et avec tous

La commune doit poursuivre et renforcer sa politique culturelle : rendre la culture plus accessible à tous, quelque soit l'âge, le statut social ou les possibilités financières de chacun. L'accessibilité ne doit pas seulement viser les « consommations » culturelles, mais aussi la pratique active des arts par tous. Elle se réalise notamment par l'éducation permanente.

L'art est un moyen d'expression essentiel à notre démocratie. Il est un moteur de réflexion et de progrès et participe à la construction de chacune et de chacun. La culture est un élément essentiel de la cohésion sociale. La culture est vivante et évolue grâce aux artistes, à la créativité des individus et des collectivités, aux moyens de communications, à l'ouverture des uns et des autres sur le monde.

Les installations culturelles d'Evere proposent une offre diversifiée, de qualité et à un prix accessible. Les rencontres interculturelles ont mis en valeur les cultures de plusieurs communautés présentes à Evere (congolaise, Europe de l'Est, italienne, marocaine, belgo-belges...) et ont favorisé les échanges entre elles. Malheureusement, nous constatons que la population Éveroise, de façon générale, participe relativement peu aux manifestations culturelles. Cela tient sans doute en grande partie à l'insuffisance de l'information diffusée sur

ces manifestations. La configuration de la commune ne favorise pas la participation aux activités; le haut d'Evere est fort éloigné du centre culturel.

Améliorer l'accueil technique de l'Espace Toots. Former le personnel responsable aux métiers de directeur technique et/ou de régisseur.

Diversifier l'offre d'un point de vue géographique et mieux communiquer. Proposer des activités culturelles dans le haut-Evere. Améliorer l'information par tous les moyens disponibles, y compris des panneaux d'affichages communaux dans l'espace public, afin de répertorier toutes les initiatives culturelles dans la commune (de toutes les communautés, initiatives communales et citoyennes).

La culture pour les enfants et les jeunes. Renforcer la participation des écoles aux activités culturelles. Organiser des activités culturelles ciblées pour les adolescents pendant les vacances scolaires. Encourager les «sorties» de l'école pour visiter des expositions, aller au théâtre, rencontrer des artistes sur leur lieu de travail.

Favoriser la collaboration entre les centres culturels et associations néerlandophones et francophones

Soutenir les actions qui permettent aux personnes qui ont charge de famille de participer à la vie culturelle: garderies, animations pour enfants...

Soutenir les pratiques artistiques en amateur (chorales, fanfares, groupes participant à la Zinneke Parade etc.). Renforcer le soutien aux activités culturelles menées ou proposées par des Éverois en mettant à leur disposition des salles, des ateliers, du matériel. Encourager l'utilisation des bâtiments scolaires pour l'accueil d'activités culturelles destinées au public (et non pas seulement aux élèves), en dehors des horaires scolaires. Prévoir des podiums/scènes/espaces d'exposition, à disposition des artistes amateurs Éverois lors des fêtes de quartier et événements publics organisés par la commune, où ils puissent présenter leur production artistiques ou informer les Éverois sur celles-ci.

Découvrir et faire découvrir les artistes évoluant sur le territoire communal et valoriser leurs compétences et leur travail. Soutenir et développer le parcours d'artistes.

Proposer une newsletter par e-mail: « sortir à Evere » pour diffuser toutes les activités culturelles diffusées à Evere qui pourraient les intéresser, qu'elles soient organisées par la commune, par des associations ou par le privé.

Valoriser les activités culturelles éverois via le bulletin communal, le site web de la commune et l'affichage communal, pas seulement annoncer les activités, mais aussi pour publier des photos et petits articles pour montrer ce qui a été fait.

10) Evere, commune verte: espaces verts et biodiversité

La Commune doit préserver le caractère « vert » d'Evere en maintenant et développant les espaces verts malgré le développement de l'urbanisation. Ceci vaut pour les espaces verts, tant associés aux voiries qu'aux intérieurs d'îlots, les parcs, les friches ou la réserve naturelle du Moeraske. Nous voulons réaliser un maillage vert favorable à la biodiversité, aux loisirs et à la circulation des piétons et cyclistes sur l'ensemble du territoire de la commune.

L'autorité communale mais aussi les entreprises et les habitants ont un rôle important à jouer dans la gestion des espaces verts.

Evere est une commune verte, qui a la chance de posséder de nombreux espaces verts de quartier, des parcs, et la réserve naturelle du Moeraske. Ces espaces verts assurent aux habitants une qualité de vie qui leur est chère. Cependant, le nombre de constructions nouvelles dans notre commune a très fortement augmenté lors des dernières décennies, au détriment de la superficie des espaces verts, des friches, des potagers etc. Il est donc grand temps de réfléchir globalement à la façon de préserver notre patrimoine vert.

Les espaces verts sont essentiels à la qualité de la vie et de plus, ils remplissent des fonctions très importantes en milieu urbain. Citons notamment la limitation du ruissellement de l'eau de pluie et son infiltration dans le sol, la réduction de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores, un refuge pour la biodiversité, un cadre de vie agréable, des lieux de promenade, de détente et de rencontres entre les habitants, un contact avec la nature...

Mise en valeur et protection de la réserve naturelle du Moeraske. Evere a la grande chance d'avoir sur son territoire la seule zone à haute valeur biologique du nord-est de Bruxelles. Fournir une aide logistique pour la gestion et le nettoyage du site. Sensibiliser le public à l'intérêt de la réserve pour le maintien de la biodiversité. Aménagement écologique des abords de la réserve du Moeraske (Parc Saint Vincent). Meilleur contrôle de la circulation des chiens dans la réserve naturelle.

Favoriser la plantation d'espèces indigènes, poussant naturellement en région bruxelloises. Fournir aux habitants la liste des espèces indigènes et de leur caractéristiques (arbres, arbuste, plante grimpante...), ainsi que des conseils pour leur plantation et une liste de fournisseurs.

Favoriser les haies plutôt que les murs en intérieur d'îlot.

Gestion écologique des espaces verts: les pelouses ne doivent pas toutes être tondues régulièrement, laisser en place des tas de bois mort qui serviront d'abri aux animaux et seront utiles aux insectes et champignons, création de mares aux berges douces, sans poissons, qui pourront accueillir des grenouilles et tritons, maintenir les vieux arbres...

Protéger les intérieurs d'îlots et limiter l'imperméabilisation des sols: refuser les extensions illégales des habitations, garages etc. au détriment des jardins. Etre attentif dans tout projet d'aménagement ou de construction de prévoir des espaces verts et des surfaces non étanches, laissant les eaux de pluies entrer dans le sol.

Favoriser l'installation de toitures vertes et de système de récupération des eaux de pluie. Information et sensibilisation et octroi de primes communales. L'eau de pluie est celle qui convient le mieux pour l'arrosage des plantes d'intérieur et du jardin et elle peut remplacer l'eau du robinet pour tous les usages ne nécessitant pas d'eau potable.

Promotion des jardins «refuges naturels». Il s'agit de jardins aménagés dans le but principal d'y développer la biodiversité, en y plantant des espèces indigènes et en y aménageant différents types d'habitats (mur de pierre sèche, mare, haie vive, pelouse fleurie...).

Sensibilisation et formation au compostage et aux alternatives aux pesticides destinées aux habitants mais aussi aux jardiniers communaux.

Utilisation des espaces verts communaux pour la sensibilisation du public et des enfants à la protection de la biodiversité. Favoriser l'utilisation des espaces verts pour faire la promotion de la gestion écologique des espaces verts et de l'observation de la nature. Organisation de visites guidées pour les écoles, installation de panneaux éducatifs...

Obligation de replanter un arbre par arbre abattu.

Favoriser les plantations en façade et les jardinets à front de rue. Quel plaisir de se promener dans une rue agrémentée de fleurs et de verdure! Inciter les habitants et les commerces à planter des plantes grimpantes en façade (lierre, vigne vierge, glycine...) et à placer des bacs de fleurs. Organiser des petits concours et fournir des conseils et une aide logistique. Refuser la transformation des jardinets à front de rue en parking. Favoriser les plantations de fleurs aux pieds des arbres d'alignement. Fournir des conseils, des graines et des plantes à repiquer.

Favoriser ou appuyer des potagers, des composts et des jardins collectifs. Les potagers, particulièrement les potagers collectifs sont des lieux privilégiés de rencontre entre les habitants d'un quartier. Les potagers permettent en outre une production de légumes et fruits locaux et de saison et ils fournissent abri et nourriture à la faune et la flore associée aux cultures maraîchères. Faire l'inventaire des terrains communaux qui pourraient être affectés à ces activités. Inciter les habitants des quartiers concernés à s'organiser de façon participative pour aménager et utiliser ces espaces. Favoriser la création de potager dans les friches en attente d'affectation.

Organiser et favoriser les fêtes et les activités dans les espaces verts. Les espaces verts publics sont des lieux privilégiés de rencontre entre les habitants d'un quartier. Y organiser des fêtes et des activités permet de favoriser ces rencontres et de créer du lien social.

Installer des toilettes publiques au parc St Vincent.

Espaces verts et circulation lente. Les espaces verts sont empruntés par de nombreux cyclistes et piétons pour leurs déplacements, surtout quand ils permettent un raccourci ou de faire une partie du trajet dans un environnement sécurisé et agréable. Nous proposons de faire un inventaire des chemins traversant les espaces verts communaux afin de revoir éventuellement leur aménagement s'il n'est pas adéquat pour que les différents usagers puissent se croiser dans se gêner, et pour qu'ils soient accessibles aux voitures d'enfant et aux personnes handicapées.

11) Faire du sport

Dans un environnement sur-médiatisant le sport-spectacle et le sport-business avec leurs excès (financiers, et autres) et leurs pertes de valeurs (agressivité, dopage, etc.), la commune doit soutenir une diversité sportive et le sport pour tous, comme appuis à la cohésion sociale, à l'intégration et à de nombreuses autres valeurs positives. L'enjeu prioritaire est donc de rendre accessible au plus grand nombre la pratique d'activités sportives aussi variées que possible. Ceci implique notamment une répartition des subsides selon des critères éthiques et qualitatifs.

Notre commune dispose de nombreuses installations sportives (plusieurs salles omnisports, terrains de tennis, de hockey, de football (dont 3 terrains synthétiques), une piscine, etc. On ne compte pas moins de 35 sports différents sur la commune pour plus de 85 clubs. Ce chiffre est cependant à nuancer car certains sont des clubs privés, non-ouverts au public, mais néanmoins répertoriés dans la liste des clubs sportifs. Ces nombreuses infrastructures sont peu valorisées: manque de communication et d'information, pas d'organisations ni d'accueil de manifestations sportives importantes. Il en découle notamment une perte d'affiliés pour certains sports qui ne sont que peu (voire pas du tout) médiatisés, et donc qui manquent de visibilité. Certaines infrastructures sont mal entretenues (parcours santé, installations sportives

de quartier, etc.) et d'autres nécessitent un renouvellement, une modernisation (vestiaires et sanitaires). Certains sports ne peuvent s'implanter sur la commune du fait de la non-existence d'infrastructures spécifique (par exemple, il n'y a pas de piste d'athlétisme, ni de terrain de baseball).

Le sport est un élément fondamental de promotion de la santé. Mais il est aussi créateur de lien social et une école de vie transmettant d'importantes valeurs telles l'apprentissage de la diversité et des différences, l'ouverture d'esprit et le respect, l'esprit d'équipe, le goût de l'effort, le dépassement de soi.

Mieux informer sur les différents sports et les infrastructures sportives. Avoir des listes plus complètes, plus agréables d'utilisation et plus pratiques, avec par exemple la possibilité de filtrer selon une zone d'Evere, une infrastructure spécifique, une tranche d'âge, etc. Avoir un point-contact à la commune qui servirait de lien avec les différents clubs de la commune, et ne se limiterait pas simplement à remettre une liste, peu digeste, en indiquant clairement les clubs privés requérant une carte de membre. Prévoir un espace dans le journal communal permettant aux clubs sportifs installés à Evere de se présenter, et de faire mieux connaître leurs activités

Développer et soutenir financièrement et logistiquement des journées « sport-découverte » associant l'ensemble des clubs sportifs de la commune et permettant aux Éverois de découvrir certains sports peu ou méconnus, et les possibilités de pratique sportive près de chez eux. Organiser une bourse aux articles de sport lors de ces journées.

Collaborer à une politique d'initiation aux sports dès le plus jeune âge. Développer la découverte et la promotion des sports dans les écoles par des collaborations entre les écoles et les clubs sportifs Éverois. Créer les moyens d'aider les enfants à pratiquer du sport: transports, facilités, etc. Ouvrir les salles de sport des écoles pendant les vacances, en présence d'animateurs sportifs, avec un programme d'activités sportives élaboré en concertation avec les jeunes.

Rénover les parcours-santé sur la commune Evere. Créer des parcours «fitness» en plein air.

Remettre en état et mieux entretenir les installations sportives de quartier (terrains de pétanque, multisports, aires de jeux...)

Améliorer l'accessibilité des installations sportives pour les personnes à mobilité réduite et aider l'implantation de clubs handisport.

Encourager la pratique sportive pour les aînés.

Développer les aides financières à la pratique du sport à destination des plus démunis pour que le coût ne soit pas un frein excessif à la pratique sportive. Envisager non pas un remboursement d'une partie de la cotisation à un club comme fait actuellement, mais une prise en charge directe: la commune verse directement sa contribution financière à l'association sportive. Négocier avec les clubs – et en priorité avec les clubs soutenus par la Commune - des cotisations réduites pour des groupes.

Diversifier l'offre sportive et soutenir les clubs débutants en les aidants dans leur promotion, en priorisant l'accès à une infrastructure à un nouveau sport plutôt qu'à une nouvelle équipe d'un sport déjà présent sur la commune.

Clarifier les critères d'attribution des salles et terrains de sports et des subsides communaux en favorisant les clubs fréquentés par les Éverois et ayant un objectif de formation en plus de celui de la simple pratique du sport.

Créer un conseil consultatif des sports permettant une meilleure collaboration et coordination des différents clubs situés sur la commune.

12) Mieux vivre ensemble

Nous voulons nous pencher lucidement et largement sur les difficultés liées au «vivre ensemble» entre groupes de population très divers, et renforcer la lutte contre toutes les formes de peur et de discrimination. Seule cette approche objective permettra de dégager des solutions concrètes aux difficultés, réelles ou perçues, liées à la multiculturalité croissante de la population éveroise.

Notre commune est confrontée à la difficulté du vivre ensemble entre habitants ayant des habitudes, des cultures et des besoins différents. Certains Éverois se sentent parfois mal à l'aise ou isolés dans leur quartier, par manque de relations sociales avec leurs voisins, et certains nouveaux habitants de notre commune ont des difficultés à s'y intégrer.

Aider les nouveaux arrivants ne connaissant pas bien la Belgique et ne maîtrisant pas le français ou le néerlandais. Les aider à connaître les lois, les institutions, les règlements qui rythment la société même dans son quotidien, leur aider à communiquer, et donc à maîtriser le français et le néerlandais. Il est essentiel de donner à tous les outils nécessaires à la compréhension et à l'autonomie dans la vie quotidienne. Renforcer et développer les cours de langues officielles et d'alphabétisation, tant pour les adultes que les enfants, avec l'aide des écoles, des écoles de devoirs et des associations. Encourager dans le cadre de cours d'alphabétisation les initiatives qui encouragent la rencontre de l'autre et la construction d'une société interculturelle. Soutenir les activités qui permettent des échanges avec et entre femmes primo arrivantes, mettre en place des activités pour les femmes immigrées et soutenir leurs associations afin de les faire participer à la vie communale.

Valoriser les différences culturelles. Pour réussir l'interculturalité, il faut apprendre à se connaître, à reconnaître ses différences, dès l'enfance, non comme cause de conflit mais comme une autre déclinaison de l'humanité, comme une richesse dont chacun peut être fier. La reconnaissance et la valorisation des minorités, des cultures d'origines, des identités spécifiques permettront à chacun de s'impliquer comme citoyen à part entière et d'être associé à la vie politique des communes.

Décloisonner et créer du lien. S'il est nécessaire pour chacun de vivre son identité, sa culture comme une richesse et une valeur en soi, il importe de soutenir la création de liens sociaux réels entre personnes vivant sur un même territoire. Pour cela nous voulons favoriser et soutenir les initiatives créatrices de liens et de solidarités comme les potagers collectifs, les groupes d'achats solidaires, les donneries, les services d'échanges locaux etc. Se connaître est la première étape vers un respect mutuel.

Renforcer les conseils de quartier et favoriser les fêtes de quartier. Fournir une aide logistique et faire leur publicité via le bulletin et l'affichage communaux.

Développer à l'attention des populations étrangères des campagnes d'information relatives à leur droit de vote.

Se pencher sur la question du vieillissement des personnes d'origine étrangère (par exemple, dans le cadre de la gestion de Maisons de Repos et de Soins (MRS) du CPAS).

Mettre en place un kit d'accueil pour tout nouvel arrivant dans la commune avec des informations pratiques et administratives de la commune.

Reconnaître les associations culturelles réunissant des personnes d'origine étrangère et travaillant dans une perspective d'émancipation, soutenir leurs initiatives et favoriser les interactions entre elles et les autres associations.

Soutenir le pluralisme et l'enrichissement pluriculturel, notamment en favorisant les contacts entre les populations d'origine étrangère et les écoles et les milieux associatifs.

13) Vieillir à Evere

Evere compte une population âgée assez importante (17 % de 65 ans et plus). Cette population est souvent installée depuis des décennies dans la commune et est parfois inquiète de son évolution et des changements relatifs à ce qu'ils ont connu dans le passé. Il est nécessaire de prendre en compte ces inquiétudes et d'accorder une place importante aux aînés dans les politiques communales. Nous souhaitons mettre en place des politiques qui permettent à ces personnes de se réapproprier l'espace public. Nous voulons favoriser dans notre commune un climat de convivialité, d'ouverture, et de respect mutuel. Nous voulons également développer un rôle actif des aînés dans la société: apporter sa contribution à la vie sociale, économique, culturelle et politique de la commune.

Renforcer le rôle de la commission consultative des aînés pour participer aux discussions relatives aux prestations de service communaux, de transport public, de logement et d'urbanisation, des soins de santé, etc.

Permettre aux personnes âgées de vivre le plus longtemps possible chez elles en développant les services d'aide à domicile.

Formation à l'utilisation d'internet et des nouvelles technologies (GSM, appareils photo numériques, ordinateur) et points d'accès avec possibilité d'aide dans les bibliothèques.

Créer un service de bénévolat spécifiquement destiné aux aînés et dans une optique intergénérationnelle. Des particuliers, une ASBL, un jardin collectif etc. pourraient proposer via ce service des demandes d'aide à destination des aînés.

Installer des bureaux de vote officiels dans les maisons de repos, sans pratiques clientélistes.

Favoriser les activités intergénérationnelles, par exemple en organisant des activités entre écoles et maisons de repos, ou entre associations culturelles et maisons de repos..

Favoriser les activités sportives accessibles aux aînés (par exemple, organiser une initiation à la marche nordique pour les personnes âgées).

Offrir un service de petites réparations à domicile (via les ouvriers communaux ou l’ALE).

Favoriser l’ouverture des maisons de repos et de soins vers leur quartier (intégration dans les comités de quartiers, participations aux fêtes, aux jardins et compost collectifs etc.).

Envisager l’admission d’animaux de compagnie dans les maisons de repos.

Les infrastructures, bâtiments et lieux publics doivent être 100 % accessibles aux aînés et personnes à mobilité réduite.

Installer plus de bancs publics et de toilettes publiques.

Envisager un service de taxi social (minibus) pour permettre aux aînés de se déplacer et de se rendre à certaines activités (socioculturelles, au marché hebdomadaire...)

Favoriser le logement intergénérationnel, des résidences-services sociales, les habitats groupés.

Favoriser l’intervention de personnes âgées dans les écoles en tant que témoins (au cours d’histoire par exemple). Leur proposer d’intervenir dans la remédiation scolaire.

14) Manger sainement

La Commune pourrait contribuer à l’accès de tous à une alimentation de qualité, respectueuse de la santé et de l’environnement, et procurant un revenu correct aux agriculteurs.

En effet notre alimentation a de nombreux impacts sur notre santé, sur le bien-être animal, sur l’économie et sur l’environnement.

Veiller à ce que toutes les cantines dépendant de la commune fournissent des repas sains et de qualité à des prix raisonnables, à prix réduit pour les familles à faible revenu.

Favoriser dans les achats de ces cantines, les circuits courts et les productions locales, les fruits et légumes de saison. Réduire la consommation de viande, proposer un repas végétarien deux fois par semaine.

Supprimer les distributeurs de boissons sucrées dans les écoles communales, les remplacer par des fontaines d’eau + gobelet réutilisable.

Sensibiliser la population à l’alimentation saine et durable et à l’apprentissage du goût et de la diversité alimentaire.

Soutenir les groupes d’achats divers type GA, GAC et GASAP en faisant leur publicité et en mettant des locaux à leur disposition.

Favoriser l’agriculture urbaine: potagers individuels, pédagogiques et collectifs. Inventaire des potagers existants et potentiels, de la qualité de leur sol (absence de métaux lourds et qualité agronomique). Organiser des séances de formation-apprentissage sur les potagers de balcon, le vermicompostage, l’apiculture urbaine. Soutenir les composts de quartier.

Mettre en valeur les commerces avec circuit courts

Développer un projet de jumelage entre Evere et une commune agricole avec échanges producteurs-consommateurs.

15) Apprendre à Evere: les écoles

L'école est chargée d'un enjeu fondamental de transmission entre générations, elle contribue à réduire les inégalités et rendre ainsi notre monde plus juste. L'école est un levier essentiel qui change la société en profondeur.

La Commune doit considérer l'enseignement comme un point prioritaire dans tous les aspects de la politique et de la gestion communale. La Commune doit dès lors tout mettre en œuvre pour que les écoles puissent atteindre les 4 objectifs généraux du Décret-Missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- 1. promouvoir la confiance en soi et le développement personnel des élèves,*
- 2. amener chaque élève à s'approprier des savoirs et acquérir des compétences,*
- 3. préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouvertes aux autres cultures,*
- 4. assurer à tous les élèves, des chances égales d'émancipation sociale.*

D'autre part, la Commune doit mettre en place, avec toute la concertation nécessaire, les nouvelles structures d'accueil nécessaires pour répondre à l'augmentation démographique bruxelloise. Nous nous réjouissons que le ministre Ecolo Jean-Marc Nollet a dégagé des financements permettant la construction « en dur » de deux nouvelles écoles fondamentales à Evere, rue de Lombaerde et Rue des Anciens combattants, ceci à l'horizon 2017.

Evere compte quatre écoles communales: l'Aubier, la Source, Clair-Vivre et Everheide, dont la Commune est le Pouvoir Organisateur. Comme dans de nombreux établissements de la région bruxelloise, la mixité tant sociale que culturelle y est une réalité. Les écoles communales éveroises doivent relever des défis liés à une démographie en expansion, à une diversité très large des publics, parfois fragilisés et à de fréquentes pénuries dans le recrutement du personnel enseignant. A côté de l'offre scolaire, la commune a développé des activités extrascolaires inscrite dans le cadre du décret "Accueil durant le Temps libre". La commune ne compte que deux écoles secondaires, les athénées royales francophone et néerlandophone.

Dans les écoles où elle est le Pouvoir Organisateur (PO), la Commune doit veiller à ce que le cadre scolaire propose un environnement propice à un enseignement de qualité, en totale transparence avec l'ensemble des acteurs de l'école (direction, équipe éducatrice, personnel administratif, élèves et parents).

Pour toutes les écoles, l'échevin de l'enseignement doit permettre d'assurer le suivi permanent du projet éducatif, et favoriser les collaborations entre les écoles des différents réseaux présents sur le territoire de la commune.

Etre proactif pour le développement de nouvelles écoles durables et en concertation étroite avec leurs acteurs (enseignants, éducateurs, directions, parents d'élèves etc.) pour répondre ainsi aux nouveaux défis démographiques.

Une école pour tous. Veiller à ce que le projet éducatif des écoles tienne compte des difficultés d'apprentissage des élèves issus de familles défavorisées et/ou dont la langue utilisée à la maison n'est pas celle utilisée à l'école. Promouvoir un partenariat véritable entre l'école et les familles en situation de précarité est l'élément essentiel d'une politique d'égalité des chances dans l'enseignement. La première rencontre entre la famille et l'école revêt à cet égard une importance capitale. L'inscription d'un élève va au delà d'une démarche purement administrative, car c'est le premier contact formel entre l'école et les parents, qui permet d'aborder les aspects aussi essentiels que le règlement de l'école, l'importance de la fréquentation ou les frais scolaires. Il est primordial que la communication se fasse de manière claire et respectueuse et les enfants ne doivent en aucune manière être stigmatisés pour des manquements éventuels de leurs parents.

Faire de l'école un cadre de vie agréable et de qualité pour tous les élèves qui y sont scolarisés et pour les enseignants qui y travaillent. Contribuer à faire de l'école un lieu de participation active et de citoyenneté où peuvent se rencontrer activement tous les acteurs concernés y compris les familles

Accompagner les équipes éducatives dans la poursuite d'un enseignement innovant et de qualité qui met notamment l'accent sur les apprentissages de base et sur l'apprentissage des langues (notamment via la mise en place de l'éveil aux langues, dès la maternelle).

Permettre aux membres des équipes éducatives de suivre des formations de qualité, particulièrement sur la diversité culturelle et les relations famille-école.

Faire des repas scolaires un levier pour la promotion d'une alimentation équilibrée et de qualité.

Organiser et veiller à la propreté des bâtiments scolaires (gestion et tri des déchets, toilettes...), et en faire un exemple qui servira de levier pour promouvoir la propreté publique

Développer des projets intergénérationnels (par exemple, inviter des personnes âgées à participer comme conseiller à un potager collectif scolaire...)

Former les élèves à la vie relationnelle et sexuelle (avec une ouverture aux différentes orientations) par le recours à des intervenants extérieurs, en partenariat avec les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) et les plannings familiaux.

Favoriser l'ouverture vers les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les intégrer dans les apprentissages et activités scolaires. Favoriser les logiciels libres.

Faire de l'école un lieu de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les stéréotypes liés au genre notamment au travers du projet pédagogique et d'activités ne renforçant pas les stéréotypes de genre.

Favoriser des dynamiques participatives dans les écoles (conseil de participation, conseil d'école, conseil de classes, association de parents).

Encourager les parents à ce que leurs enfants fréquentent l'enseignement maternel dès l'âge de 5 ans.

Former les enseignants à la détection précoce des troubles et difficultés d'apprentissages et à la remédiation ainsi qu'à la prise en compte, dans un souci d'écoute et de prévention, des problématiques familiales graves, en ce compris les cas de violences intra familiales.

Garantir un accompagnement adapté et une bonne intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé.

Rendre les bâtiments scolaires accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Développer les plans de déplacement non-motorisé des élèves et de leurs parents de et vers l'école (ramassage à vélo, rang à pied...) ainsi que vers les activités extrascolaires proposées par la commune.

Renforcer le rôle de la coordination de l'accueil extrascolaire et veiller à la qualité de toutes les activités d'accueil.

Décloisonner les réseaux scolaires en encourageant les collaborations et les échanges entre les écoles des différents réseaux. Veiller à ce que les aides accordées par la commune (bus scolaires...) soient accessibles à tous les enfants, quelque soit le réseau de leur école.

Soutenir les initiatives d'échanges entre écoles francophones et néerlandophones.

Eviter les intrusions de la publicité dans la vie scolaire ainsi que les sollicitations commerciales et plus généralement de toute forme de promotion directe ou indirecte pour des entreprises privées.

Réduire la consommation énergétique des bâtiments scolaires en développant de nouveaux projets de rénovation et d'amélioration du patrimoine immobilier dans ce sens.

16) Organiser l'espace public, nouvelles constructions et rénovations

La Commune doit utiliser l'aménagement du territoire et l'urbanisme pour contribuer à des réponses durables aux défis environnementaux et sociaux, ainsi que pour mieux anticiper ces défis.

Notre commune a subi une profonde mutation ces vingt dernières années avec la construction de nombreux nouveaux logements et immeubles de bureaux. Cette évolution rapide a ses limites, avec notamment la réduction des espaces verts, un manque d'infrastructures pour la population croissante (crèches, écoles etc.), une augmentation de la circulation automobile, des problèmes de stationnement etc.

Imposer des conditions de performance énergétique plus ambitieuses que le minimum légal dans les permis d'urbanisation et de lotir.

Adopter un plan pour un maillage vert communal (liaisons entre les différentes zones vertes facilitées pour promeneurs, familles avec enfants, personnes âgées, cyclistes).

Encourager la mise en place de panneaux solaires lors de l'examen des permis d'urbanisme.

Lutter contre l'imperméabilisation des sols (imposer une perméabilité minimale élevée aux parcelles nouvellement bâties, favoriser les parkings semi-drainants).

Imposer un coefficient de biotope (surface intéressante pour la biodiversité) par surface minimum pour les nouvelles constructions.

Intégrer les principes du développement durable dans les projets initiés par les pouvoirs publics (bâtiments passifs ou basse énergie, éco-matériaux, toitures vertes, parkings vélos...)

Choisir un éclairage public durable et sécurisant. Réaliser un plan lumière tenant compte non seulement des objectifs d'économie d'énergie, mais aussi de sécurisation et d'accessibilité de l'espace public et de mise en valeur du patrimoine local. Organiser des marches exploratoires, le soir, avec les habitants du quartier qui le souhaitent, pour identifier les zones devant être mieux éclairées et sécurisées.

Développer une culture de l'information et de la participation des habitants: rendre les législations plus compréhensibles et abordables pour chacun, accès aux plans, schémas et règlements sur le site internet de la commune, accès pour la partie autorisée aux documents relatifs aux enquêtes publiques en cours.

Encourager l'éco-rénovation, c.à.d. la rénovation de logements et autres bâtiments favorisant les économies d'énergie ainsi que les matériaux naturels (peintures, revêtements de sols, isolants dérivés de produits végétaux...) et les procédés non-polluants, notamment en informant les demandeurs de permis d'urbanisme sur ces techniques.

Susciter la participation aux appels "quartier durable ».

Pour permettre à tous de se loger et maintenir les espaces verts, favoriser la construction de maisons mitoyennes et immeubles à appartements plutôt que les villas 3 ou 4 façades.

Utiliser les espaces libres au sein des quartiers pour développer la vie de quartier (plaines de jeux, espaces verts, potagers et compost collectifs...).

Aménager des espaces publics de qualité et conviviaux, accessibles aux PMR.

Imposer la création de nouveaux espaces verts dans les charges d'urbanisme des nouveaux projets d'urbanisation.

Préserver les intérieurs d'îlots et les jardins de façade.

La Commune doit mieux inscrire sa politique de mobilité dans la politique générale du plan de mobilité régional, c'est-à-dire, encourager les modes de déplacements doux (marche à pied, vélo) , les transports en commun, un usage rationnel de la voiture, et donner la priorité à la qualité de vie des habitants plutôt qu'à la circulation de transit. Le développement prioritaire de la marche, du vélo, et des transports en commun permettra de diminuer l'usage de la voiture dans les cas où il est possible de s'en passer. Il faut pour cela redessiner peu à peu l'espace public, privilégier les aménagements de voiries et d'espaces publics favorables aux modes durables de déplacement et à la qualité de vie. Réduire les nuisances sonores et la pollution liées au trafic automobile. Assurer un droit à l'accessibilité pour tous et garantir les meilleures conditions de circulation des usagers dits «faibles» et en tenant compte plus spécifiquement des enfants, des aînés et des personnes à mobilité réduite.

Notre commune est située à l'entrée de la région bruxelloise et est traversée par plusieurs axes routiers importants. Ce trafic automobile génère des nuisances, surtout quand du trafic de transit a lieu dans les quartiers résidentiels, au détriment de la qualité de vie des Éverois.

Poursuivre la réalisation du plan communal de mobilité et développer de nouvelles infrastructures, avec une attention plus forte aux aménagements destinés aux cyclistes, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite. Tous les travaux d'infrastructure doivent apporter une amélioration à la circulation des piétons et cyclistes (et pas seulement un *statu quo*).

Assurer une protection accrue pour les déplacements des personnes handicapées, des personnes âgées, des jeunes enfants ou des parents avec poussette: trottoirs de qualité, suffisamment larges et avec accès surbaissé, signalisation adaptée aux besoins spécifiques, accessibilité garantie aux bâtiments publics...

Susciter et soutenir la coopération entre les travailleurs et leur entreprise en vue de mettre en place des services communs de mobilité (co-voiturage, navettes) répondant à leurs besoins. Soutenir l'élaboration de plans de déplacements d'entreprise et favoriser l'implantation des entreprises et d'autres collectivités en priorité à proximité d'endroits bien desservis par les transports en commun.

Faciliter l'approvisionnement des commerces, en prévoyant des zones de livraison en suffisance, avec accès règlementé et contrôle sévère du respect de leur usage ou en organisant au niveau communal des livraisons groupées.

Créer un réseau de déplacement à pied agréable qui relie les différents pôles d'attraction de la commune et en direction de ceux des communes adjacentes, qui soit autant que possible, séparé du trafic automobile. Eviter les panneaux, poteaux et obstacles divers sur les trottoirs.

Exiger de la police plus de sévérité et de vigilance quant aux infractions qui gênent la circulation des piétons et cyclistes (stationnement sur les trottoirs et pistes cyclables principalement), et plus de contrôle et de sanction de la vitesse excessive des véhicules motorisés.

Aménager plus de rues d'accès limité aux voitures et permettant les jeux d'enfants. Fermer certaines rues pour y permettre les jeux le WE et les mercredi après-midi, par exemple.

Mettre en œuvre le concept «Ville 30» où toutes les voiries situées en agglomération sont à 30 km/h, sauf celles destinées au trafic de transit ; ou à tout le moins généraliser les zones 30 et de rencontre dans tous les quartiers de vie et dans les zones densément peuplées. Commencer par réaliser le plan directeur "zones 30" du plan de mobilité et aménager physiquement les rues de façon à ce qu'il soit respecté (obstacles à la vitesse). Améliorer la signalisation des zones 30.

Installer des parkings pour vélos avec protection pluie dans les différents pôles d'attraction de la commune (centres commerciaux, culturels et sportifs...) et au sein de chaque quartier.

Réduire l'espace réservé à de la voiture, en circulation comme en stationnement, et diminuer sa vitesse de circulation.

Organiser des formations à rouler à vélo pour adultes.

Limitier ou canaliser le trafic de transit, notamment en favorisant les itinéraires en boucle ou en développant des politiques de stationnement contraignantes.

Encourager les écoles et les soutenir dans la promotion de la mobilité douce. Organiser les abords d'école en vue de favoriser l'accès à pied et à vélo et assurer la sécurité des enfants. Favoriser les formations des écoliers à la pratique du vélo (brevets cyclistes).

Maintenir et développer le ramassage scolaire à vélo accompagné et sécurisé.

Faire pression pour que notre commune soit desservie par un réseau de transport public performant, par exemple pour que la ligne 26 (train) fonctionne aussi en soirée et le WE. Collaborer avec la STIB et De Lijn pour améliorer les transports en commun dans notre commune. Soigner les aménagements destinés à améliorer la vitesse et la régularité des transports en commun, aménager les abords de gares et les arrêts de bus en offrant notamment une quantité suffisante de places de parking vélos.

Développer les implantations de systèmes de voiture partagées (Cambio) et envisager le remplacement progressif d'une partie du parc automobile de la commune par celles-ci.

Mettre en œuvre un plan de déplacement pour le personnel communal et les visiteurs et rationaliser les déplacements des véhicules communaux. Favoriser l'usage du vélo par les employés communaux et le covoiturage.

Favoriser la mobilité des personnes âgées par la mise sur pied via la commune ou le CPAS de services de taxi social, de bus local, de minibus à la demande (centrales de mobilité) ou, à défaut, l'octroi de chèques taxi. Par exemple pour participer à des activités culturelles ou pour les amener au marché.

Prévoir des phases de feux verts plus longues pour les piétons et mieux aménager les traversées des grands axes, également pour les cyclistes. Insister en ce sens auprès de la Région, dans le cas des voiries principales qui généralement dépendent de celle-ci,

Sensibiliser les conducteurs à couper leur moteur à l'arrêt (pour réduire le bruit et la pollution).

Limiter le nombre de cartes de riverains que peuvent acheter les entreprises et les réserver aux Éverois.

Interdire la circulation des quads.

Impliquer plus largement le conseil consultatif du développement durable et de la mobilité douce dans les choix d'aménagement des rues et de l'espace public.

Pour tous les gros travaux de voirie, élaborer des solutions concertées entre les autorités et les riverains. Généraliser l'information, si possible assortie d'une réunion de concertation, dès la conception des travaux. Organiser la participation, la consultation et la concertation des habitants pour le réaménagement de voirie, de trottoirs, la pose de ralentisseurs... Veiller au respect des règlements communaux et régionaux par les entrepreneurs lorsque ceux-ci procèdent à des travaux, afin qu'ils informent correctement les riverains et n'entraient pas inutilement la circulation des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite.

Assurer la formation continue d'un conseiller en mobilité au sein de l'administration communale.

Poursuivre le balisage et l'aménagement des itinéraires cyclables communaux et assurer leur continuité avec les itinéraires des communes voisines.

Améliorer les traversées piétonnes des grands axes: boulevard Léopold III, Chaussée de Haecht, Chaussée de Louvain.

Sensibiliser la population à permettre à un médecin répondant à une urgence de se garer momentanément devant un garage

Réparer rapidement les trous dans les trottoirs et les rues.

Elaguer les branches au dessus des pistes cyclables.

Multiplier les box à vélos fermés dans la commune à destination des personnes qui ne peuvent stocker leur vélo chez elles.

Equiper les deux gares SNCB 'Evere' et 'Bordet' de parkings vélo longue durée.

Favoriser les systèmes de vélos partagés et faire leur promotion auprès des Everois.

18) Entreprises, emplois et commerces

La Commune doit contribuer au développement d'un tissu économique de proximité, durable et peu délocalisable, à la création d'emplois de qualité, et au soutien de l'économie de fonctionnalité (acheter un service plutôt qu'un produit).

Soutenir les commerces de proximité et limiter le développement des périphéries commerciales.

Développer la communication communale au service de l'économie locale en utilisant l'«Evere contact» ou le site internet de la commune comme outils de promotion de

l'économie locale (annuaires des commerçants, informations sur les marchés et autres initiatives locales...).

Encourager la mise en réseau les entrepreneurs locaux et les associations de commerçants.

Promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes, notamment en assurant une plus grande flexibilité dans les tranches horaires des structures d'accueil communales, y compris les crèches, et ce sans porter préjudice à la vie de famille des employés de ces structures.

Promouvoir l'économie sociale en favorisant ces entreprises dans les cahiers des charges de la commune.

Favoriser les rencontres des demandeurs d'emploi éverois avec les entreprises en organisant, par exemple, un 'salon communal de l'emploi'.

19) Energie

La commune doit élaborer un programme de réduction globale de la consommation d'énergie de l'administration communale avec un échéancier crédible et clair, associé à des moyens budgétaires et fonctionnels spécifiques et suffisants, et accompagné de moyens de sensibilisation et d'évaluation. Ces mesures doivent rendre la commune exemplaire en matière d'utilisation de l'énergie. D'autre part, la commune doit aider tous les citoyens à réduire leurs factures d'énergie en tenant compte de leurs moyens disponibles.

Le Belge est l'un des plus gros consommateurs d'énergie en Europe avec l'équivalent de 5 tonnes de pétrole par personne et par an. Conséquence logique: nous sommes aussi un des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre avec l'équivalent de 14,3 tonnes de CO₂ par personne et par an. Or, une répartition équilibrée et soutenable au niveau mondial des émissions de gaz à effet de serre donnerait 1,6 tonnes par habitant par an: il y a donc beaucoup à faire! Les hausses des prix des produits pétroliers et gaziers montrent bien les tensions de plus en plus grandes qui existent entre l'offre et la demande en énergie. Ces tensions ne pourront que s'accroître au fur et à mesure de l'épuisement des réserves. Les conséquences sociales de ces tensions sont déjà importantes: la proportion des revenus consacrée à l'énergie est trop élevée pour les bas revenus, qui connaissent des conditions de vie de plus en plus précaires. L'énergie est en ce sens devenue une question sociale.

Faire de la commune un exemple d'utilisation rationnelle de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Prévoir un conseiller énergie et un échevinat ayant l'énergie dans ses compétences. Réaliser un audit énergétique (bâtiments et logements communaux, parc automobile, déplacements effectués par le personnel, éclairage communal...) et définir un objectif de réduction annuelle. Mener une campagne de sensibilisation et de formation dans tous les services, avec désignation d'un responsable énergie par bâtiment, une stratégie d'émulation et de récompense, l'information du public dans chaque bâtiment sur les actions menées et les résultats obtenus (évolution des consommations...). Adopter la norme «bâtiment passif» ou équivalente pour toute nouvelle construction et la norme «basse énergie» pour toute rénovation d'un bâtiment communal. Introduire la préoccupation énergétique dans tous les cahiers de charge. Inciter les écoles à

réduire leur consommation énergétique avec la participation des élèves. Revoir les contrats des fournisseurs d'énergie en favorisant l'énergie verte.

Faciliter et encourager les économies d'énergie des citoyens. Organiser une permanence énergie et des actions de sensibilisation visant à répondre aux questions de ses citoyens et à les aiguiller vers les organismes de référence. Lancer un plan d'action en matière d'énergie via le CPAS, prévoyant notamment un suivi individualisé des ménages précarisés, bénéficiaires ou non du CPAS, avec un accompagnement pour la mise en œuvre des solutions identifiées (réalisation de petits travaux d'isolation des canalisations de chauffage par exemple). Pour les ménages à faible revenu, compléter les aides fédérales et régionales, en fonction des marges budgétaires, dans les domaines de l'économie d'énergie, en particulier en matière d'isolation et d'équipements de chauffage.

Etablir un cadastre énergétique des logements sociaux publics et privés mis en location et susciter des actions d'amélioration de la qualité énergétique de ces logements, en commençant par exemple par les petits investissements à temps de retour très court.

Tenir compte de la dimension énergie et réduction des émissions de CO₂ dans l'octroi des permis d'environnement, des permis d'urbanisme et dans les plans de mobilité ou les outils d'aménagement du territoire, en imposant le cas échéant des objectifs plus ambitieux que la législation.

Encourager les projets citoyens collectifs (coopératives de production ou d'achats d'énergie groupés).

20) Solidarité internationale

La commune doit considérer la solidarité internationale comme un enjeu communal à part entière: une solidarité ancrée dans l'information, la sensibilisation et l'éducation, une solidarité ancrée dans des actions de développement ici et là-bas, afin d'apporter sa contribution à un changement de société et à des solutions aux déséquilibres du monde.

Etre écologiste, c'est être citoyen du monde. Plus que jamais, le monde est globalisé: le climat, la diversité biologique, l'empreinte écologique, la raréfaction des ressources énergétiques ou en eau, les crises... Tout ce qui se passe à un endroit de la planète a un impact à l'autre bout de la terre. Le monde reste divisé: entre le Nord et le Sud, entre états et nations, entre pauvres et riches, entre l'homme et la nature, entre les générations...

Maintenir une part du budget communal à un poste « Solidarité internationale» pour soutenir des actions d'éducation au développement, des actions de sensibilisation aux enjeux de la mondialisation, appuyer les acteurs locaux du monde associatif et mettre sur pied des projets propres à la commune.

Poursuivre et développer la collaboration avec les ONG, par exemple Oxfam (petits déjeuners équitables, réserver un stand au commerce équitable lors du marché de Noël, etc.).

Créer des connexions entre la commune et les associations actives dans la solidarité internationale et soutenir leurs actions par la mise à disposition de ressources communales

telles: locaux, matériel, soutien financier, ... Faire découvrir ces associations et leurs actions aux habitants par exemple via le bulletin communal.

Mener des actions d'éducation, de sensibilisation et d'information des habitants de la commune, en partenariat avec les écoles, les bibliothèques, les mouvements de jeunesse, les associations spécialisées et les centres culturels: parrainage entre écoles du Nord et du Sud, présence de produits ou d'antennes locales de commerce équitable dans les écoles, campagnes d'information sur les défis que relèvent les pays du Sud...

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre propre société et dans les contacts que nous construisons entre pays et/ou communautés.

Insérer des clauses Nord/Sud dans les marchés publics (commerce équitable, Vêtements Propres, Ecolabel *Forest Stewardship Council* (FSC)...).

Investir les réserves financières de la commune dans des fonds d'épargne éthiques et refuser les produits d'investissement purement spéculatifs à l'origine des crises financières.

Soutenir l'émergence d'une identité de citoyen du monde par la sensibilisation, la facilitation de rencontres et de projets citoyens, l'organisation d'événements interculturels, la participation à des initiatives qui rassemblent les communes du monde (Par exemple: «*Mayors for Peace*»).

Développer au mieux les partenariats avec des communes du Sud qui peuvent fournir la base de contacts et d'échanges réguliers et mettre en œuvre diverses formes de coopération, techniques et éthiques. Promouvoir l'échange d'expertise et de bonnes pratiques autour des compétences communales (état civil, gestion des déchets, enseignement, assainissement et distribution de l'eau...).

Mettre en place des projets pédagogiques transnationaux, des échanges d'élèves, d'étudiants et d'enseignants.